



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°30
DU 20 juin 2016**

Présents :

ARTAUX Laurence ; BOUVARD Martial ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; COURGEY Claude ; CULOT François-Xavier ; DUCROUX Séverine ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; MUSIAUX Marie-Pierre ; SALVI Delphine ; SALVI Thierry

Absents excusés :

**BENGUELLA Sylvie
BONVALOT Pascal avec procuration à CHUZEVILLE Jean-Paul**

Secrétaire de séance : SALVI Delphine

La séance se déroule au foyer le manoir, rue basse. Le directeur, monsieur Bouquet, accueille le conseil municipal et le maire l'en remercie.

La séance est ouverte à 20h45

Le compte rendu réunion du 17 juin 2016 est accepté à l'unanimité.

Monument aux morts de Chazelot Montferney

Afin de rénover le monument cité en objet, le 3^{ème} Adjoint Bernard Jacoulet présente au conseil municipal les différents travaux nécessaires et, dans un même temps, les devis suivants :

- Métallerie Alain Ducroux, 3 689 euros HT
- Madame Anne Gérard-Bendele, restauratrice, 980 euros HT
- Monsieur Claus Jaumann, tailleur de pierre, 315 euros HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ensemble des devis et autorise le 3^{ème} Adjoint à solliciter des demandes de subvention auprès de l'état, de l'Office National des Anciens Combattants, du Souvenir Français et aussi une aide parlementaire.

Nouvelle Station d'Épuration, avenant de la Société SOGEA.

Le maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le diamètre de la sortie du système d'évacuation des boues du bassin de stockage.

En effet, bien qu'une sortie standard ait été installée, il est nécessaire d'en créer une supplémentaire qui corresponde au diamètre de la cuve de transport du GAEC Couvet de Tournans.

De ce fait, notre maître d'œuvre, le Cabinet BEREST, a demandé à la société SOGEA d'établir une estimation de cette nouvelle installation. Le maire présente au conseil municipal l'avenant établi par la société SOGEA d'un montant de 10 650 euros Hors Taxe.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet avenant.

Assainissement

Suite à des dépenses imprévues, telles le pompage de nos réseaux d'eaux usées par la société Franche-Comté Assainissement et le cumul des factures d'électricité de l'ancienne et la nouvelle station, nous risquons d'engendrer un déficit sur le fonctionnement de l'assainissement. Afin de ne pas accentuer ce dernier, le maire demande aux conseillers municipaux d'effectuer un virement de la section fonctionnement de la commune vers la

section fonctionnement de l'assainissement. Le conseiller, Jean-Paul Chuzeville, demande si nous avons le droit d'engager cette opération financière. Le maire précise que la commune est autorisée à verser une somme d'argent au fonctionnement de son assainissement, mais que, par contre, l'inverse est interdit. Il demande donc la permission de réaliser un virement de 20 000 euros de la section fonctionnement de la commune vers la section fonctionnement de l'assainissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Contrat d'embauche de Mathieu Faivre

Le contrat d'avenir de Mathieu Faivre doit se terminer en septembre 2016. Le maire explique que pour diverses démarches administratives le conseil municipal doit en délibérer trois mois avant la date précitée. Il propose de titulariser le poste de Mathieu Faivre.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de titulariser le poste Mathieu Faivre à la fin de son contrat d'avenir.

Projet de parc à l'EPAD de Rougemont

Le maire informe le conseil municipal que l'EHPAD de Rougemont souhaite créer un jardin thérapeutique dans le parc actuel. Cet aménagement pourrait servir aussi de rencontre entre les résidents et les élèves de l'école primaire.

La directrice, Madame Arbey, sollicite la commune pour une aide financière.

Le maire propose une aide financière de 1 000 euros. La conseillère municipale Marie-Pierre Musiaux aimerait que cette aide soit plus élevée. Elle propose donc la somme de 1 500 euros.

Le maire précise que la Communauté de Communes du Pays de Rougemont va proposer au prochain conseil communautaire de voter l'octroi d'une aide financière à ce projet. De plus, en tant que président du conseil d'administration de l'établissement cité, il va demander que les communes de la CCPR soient aussi sollicitées.

Le conseil municipal vote à l'unanimité une aide financière de 1 000 euros.

Travaux Place de la Mairie

Le maire rappelle que les futurs travaux de la Place de la Mairie ont déjà été présentés lors de la séance du conseil municipal du 2 février 2016 ainsi que le montant de cette opération qui s'élevait à 391 112 euros hors taxe. Afin d'obtenir le meilleur financement possible sur ce dossier, le maire propose qu'il soit présenté en préfecture pour la DETR mais aussi à la Région, dans le cadre des petits cités de caractère, puis au Conseil Départemental, à la Fondation du Patrimoine et auprès d'un parlementaire.

Un dossier pour la rénovation de la fontaine de la Place de la Mairie sera également déposé.

Le conseil municipal autorise le maire à déposer ces dossiers auprès des différentes collectivités.

Défibrillateur

Le maire rappelle que plusieurs communes ont sollicité la Communauté de Communes du Pays de Rougemont pour l'acquisition de défibrillateurs. Aujourd'hui, il nous est demandé de signer une convention avec cette dernière. Mais auparavant le maire interroge les conseillers au sujet des lieux publics dans lequel ces défibrillateurs seraient installés. Sont proposés : la salle des fêtes de Rougemont, la salle des fêtes de Chazelot Montferney et, au centre du village, sur la façade de la Mairie ou encore, avec l'accord de son propriétaire, sur celle de la pharmacie de Rougemont.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer cette convention avec la CCPR.

Pour information :

- **Dossiers Ad'AP :** Le maire informe les conseillers que tous les dossiers Ad'AP ont été déposés en préfecture de Besançon et réceptionnés.

- **Aire de jeux** : La 2^{ème} Adjointe, Séverine Ducroux, qui est en charge du dossier « Aménagement d'une aire de jeux pour enfants » souhaiterait savoir à quel endroit doit être réalisé ce dernier. Deux lieux peuvent convenir pour cette future réalisation : la partie ensablée de la Place du Marché ou le Parc du Breuil, limitrophe de l'Avenue de la Gare. Les conseillers sont unanimes : le Parc du Breuil est le plus adapté malgré les problèmes réguliers de vandalisme rencontrés. La maire-Députée de Montferney, Catherine Millet, propose d'étudier en même temps un système de surveillance par caméra.

La séance est levée à 21h45mn

<p style="text-align: center;">Prochaine réunion Date non définie à ce jour</p>
